



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 septembre 2024 à 19h

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Présents : Philippe GUILLON, France CATOEN, Denise DESCAMPS, Marie PELINI, Jean-Michel DESPREZ, Sylvie BEUSCART, Maelle VILLE, Brigitte BOURNONVILLE, Thomas BIDEAU et Nicolas METTA.

Absents excusés : Mélanie MAZINGARBE arrivée en fin de séance (lors des questions diverses) et Thierry PICK..

Absent :

Pouvoirs :

- Mélanie MAZINGARBE donne procuration à France CATOEN,
- Thierry PICK donne procuration à Sylvie BEUSCART.

Secrétaire de séance : Sylvie BEUSCART.

1-Validation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 juin 2024.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

2- Autorisation de signature de convention MEL/commune – télécommandes pour carrefours à feux sonores.

La quasi-totalité des feux tricolores du territoire de la Métropole Européenne de Lille est équipée de modules sonores informant les personnes aveugles ou malvoyantes de la couleur du feu, grâce à l'activation d'une télécommande.

Le message « rouge piéton » s'enclenche au feu rouge, ou une ritournelle « ding dong » quand le feu piéton est vert. Le message se délivre pendant toute la durée du feu, dès que la télécommande a été activée. Depuis septembre 2023, au fur et à mesure des rénovations des feux, la vocalisation précisant le nom de la rue où ils sont implantés est ajoutée à l'information de la couleur.

Conformément à la délibération n°07 C 0552 du 12 octobre 2007, la MEL dispose de télécommandes pour déclencher ces feux. Elles sont distribuées gratuitement aux métropolitains aveugles ou malvoyants, par l'intermédiaire des communes.

Il est rappelé que pour obtenir une télécommande, la personne non ou malvoyante doit se munir d'une C.N.I, d'un justificatif de domicile et de sa carte mobilité inclusion ou d'invalidité avec la mention de cécité ou canne blanche.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer la convention.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

3- Renouvellement du bureau de l'AFIR – désignation des membres.

Le bureau de l'A.F.I.R doit être renouvelé et chaque commune doit pour ce faire désigner parmi les propriétaires inclus dans le périmètre, un membre titulaire et un membre suppléant conformément aux statuts annexés.

Il est proposé de désigner :

- Titulaire : Monsieur Rémi Mazingarbe
- Suppléant : Monsieur Michel Watteau

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

4- Disposition Legs Vertain – mise à jour.

La délibération n°2012-020 en date du 6 novembre 2012 du C.C.A.S accordait un fleurissement de la tombe de Madame VERTAIN, suite à un legs de ladite personne. Les conditions étaient ainsi notées : « la tombe sera fleurie 5 fois par an pour une somme de 200 euros ».

Suite à la dissolution du C.C.A.S par délibération n°2015-261 du Conseil Municipal en date 2 novembre 2015, l'information sur les conditions n'a pas été totalement transmise et, depuis quelques années les conditions n'étaient plus respectées.

De ce fait, il est proposé de mettre à jour et/ou aménager les dispositions votées par le C.C.A.S le 6 novembre 2012.

La formule retenue sera sur la base d'une composition florale artificielle d'un budget maximum de 150 Euros TTC et d'une composition florale naturelle à la Toussaint d'un budget maximum de 50 Euros.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

5- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi, suite à une demande de mutation, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 31 heures, pour exercer les fonctions de gestionnaire administratif à compter du 16 septembre 2024, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

6- Création d'un poste de rédacteur.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi, en raison d'une promotion interne, de rédacteur à temps complet, à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie à compter du 16

septembre 2024, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

7- Questions diverses.

Informations complémentaires sur l'organisation de l'élection municipale partielle complémentaire.

Point avancée des travaux dans la commune (monument aux morts-placette et réhabilitation city stade).

Evocation d'un projet d'habitat partagé (prémice).

Positionnement de la commune sur une prestation de l'Aéronef validée pour les Belles Sorties 2025.

Agenda :

- 04/09 à 20h : réunion avec les associations bouvinoises et l'PUFCV.
- 12/09 : réunion sur Itinéraire vélo Anstaing – Bouvines – Gruson.
- 18/09 à 18h à Sainghin-en-Mélantois : réunion publique Microstop – actuellement 80 ambassadeurs référencés.
- 19/09 à 14h : réunion CCE pour l'aéroport.

Rentrée scolaire : 70 enfants inscrits actuellement pour l'année scolaire 2024-2025. 2 nouvelles enseignantes et une nouvelle ATSEM.

Validation de l'animation et du menu pour le repas des seniors qui se déroulera le 20 octobre.

Pour la rentrée ALSH, le coordonnateur-directeur indique qu'il y aurait lieu, sur les mercredis récréatifs, de remodeler les effectifs maternels et élémentaires au vu des demandes d'inscription. Ceci nécessitera un poste supplémentaire d'animateur en fonction des besoins d'encadrement. Madame PELINI contacte le prestataire de MyPerischool pour ouvrir de nouvelles places au vu des besoins des familles.

Une réunion du comité de pilotage Bouvines/Gruson doit être programmée pour acter, notamment, le bilan ALSH juillet 2024.

Dates à retenir pour les inaugurations sur les communes avoisinantes :

- Gruson : 14 septembre à 11h - inauguration de l'espace sportif et de loisirs,
- Cysoing : 21 septembre à 11h – inauguration des travaux d'aménagement du parc de la mairie-médiathèque et de la requalification du centre-ville.

Séance levée à 21h.

Publié sur le site internet le 06 mars 2025